



Faire reculer les maladies neurodégénératives  
Faire émerger les talents  
Faire revivre le patrimoine

## AXE PATRIMOINE

### Conditions de soumission D'un projet parrainé

Date de soumission :  
du 1<sup>er</sup> janvier au 30 août de l'année en cours

Le dépôt du projet se fait par courriel  
à [contact@fondationclementfayat.com](mailto:contact@fondationclementfayat.com)  
en rappelant dans l'objet « Soumission d'un projet parrainé »

Il est recommandé au parrain/marraine de lire le présent document  
avant de soumettre le projet qu'il souhaite parrainé.



### 1. Avant-propos

La Fondation Clément Fayat a été créée en 2021. Parmi ses missions, elle soutient en France la valorisation et la restauration de bâtis ou de tous monuments annexes historiques à caractère patrimonial. Dans cette optique, la Fondation Clément Fayat offre la possibilité à tout collaborateur du Groupe Fayat, s'il le souhaite, d'apporter sa contribution personnelle en parrainant un projet sur l'axe Patrimoine.

L'objectif est que chacun puisse choisir de s'engager, pour bâtir collectivement le rayonnement de la Fondation, avec les projets d'intérêt général portés, à l'image du Groupe et de l'histoire de la famille Fayat.

### 2. Périmètre de la soumission d'un projet parrainé

Depuis 2021, date de sa création, la Fondation œuvre dans trois domaines.

Sur l'axe Patrimoine, la Fondation apporte son soutien financier à des projets dont l'objectif, audacieux, engageant et lisible, est de faire revivre un patrimoine historique, d'en permettre sa concrétisation, et de mettre en lumière des savoir-faire de l'artisanat d'art.

Le projet pourra porter sur tout bâti ou monument annexe à caractère patrimonial nécessitant une restauration, et situé en France à proximité d'une implantation historique du Groupe.

### 3. Critères d'éligibilité

Le parrain/ la marraine du projet :

- doit être un collaborateur/ une collaboratrice du Groupe,
- ne doit déposer qu'une seule demande en tant que parrain/marraine de projet,
- s'assurer que la réalisation technique du projet portera sur une durée de trois ans maximum,
- présente un projet sur le plan régional ou national qui :
  - o est exceptionnel par la technicité qu'ils représente, par le tournant artistique ou la mémoire vivante majeure qu'il incarne ;
  - o contribue à une avancée sociétale indirectement ou directement ;
  - o incarne les valeurs du Groupe : audace, engagement, autonomie ;
  - o est implanté dans une localité historique du Groupe ;
  - o nécessite une durée maximum de trois ans pour être réalisé ;
  - o est de taille humaine, et dont l'impact de la Fondation est quantifiable et majeur : le soutien de la Fondation Clément Fayat s'inscrit dans une réalisation concrète et lisible.

Seront considérés non éligibles les projets qui ne respectent pas les réglementations éthiques et dont les objectifs ne tiennent pas compte de la mission d'intérêt général de la Fondation.

Les dossiers de soumission d'un projet parrainé devront être complets, soumis sous forme électronique et respecter la date limite de soumission. Tout projet incomplet sera considéré comme non recevable. Le dossier sera soumis en français.



#### 4. Financement

Selon le montant de la contribution au projet, la période de financement par la Fondation de celui-ci pourra porter sur plusieurs années. Les termes du montant et de la durée des versements seront définis via une convention, entre la Fondation et la structure porteuse du projet et bénéficiaire des fonds.

Aucun frais de gestion ne pourra être appliqué.

Des rapports intermédiaires techniques et financiers tenant compte du progrès annuel du projet et un rapport final seront attendus.

Les autres financements obtenus, ou demandés, pour soutenir le projet sont à indiquer dans le dossier de soumission du projet parrainé.

#### 5. Modalités de sélection du projet parrainé

La sélection du projet se déroule en une unique phase.

Les parrains/marraines qui soumettent un projet sont invités à déposer leur dossier de soumission de projet parrainé (au format world et pdf) par courriel à [contact@fondationclementfayat.com](mailto:contact@fondationclementfayat.com).

Le dossier de soumission du projet parrainé est à compléter en suivant la trame fournie dans le lien sur le site.

#### Sélection du projet sur dossier :

- examen de la recevabilité du dossier ;
- sélection finale par le Conseil d'Administration de la Fondation Clément Fayat ;
- notification du résultat aux parrains/marraines par voie électronique (*à l'adresse indiquée lors de la soumission du projet*).

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de ne retenir aucun projet ou bien un ou plusieurs projets du dossier d'évaluation « des soumissions de projet parrainé » présenté par le Comité Patrimoine.

#### 6. Calendrier de dépôt des soumissions de projet parrainé

Ouverture des dépôts de soumission de projet parrainé	1 <sup>er</sup> janvier de l'année calendaire
Date limite des dépôts complets de soumission de projet par les parrains/marraines	31 août (23h59*) de l'année en cours
Notification des résultats aux parrains/marraines d'un projet	Fin octobre de l'année en cours
Mise en place des financements	Dès la notification des résultats

\* heure de Paris



#### 7. Critères de sélection des projets

L'évaluation des dossiers soumis par les parrains/marraines reposera notamment sur les motivations et la réputation du porteur de projet, la pertinence du projet et des équipes mobilisées, l'intérêt technique et les savoir-faire requis, la méthodologie proposée et la faisabilité du projet soumis, ainsi que la portée du soutien de la Fondation dans la concrétisation du projet.

Un classement établi sur la base de ces évaluations sera soumis au Conseil d'Administration pour la sélection finale lors de la séance du mois d'octobre de l'année en cours.

#### 8. Renseignements

Pour tout renseignement : [contact@fondationclementfayat.com](mailto:contact@fondationclementfayat.com)

Contact : 06 07 30 91 61